

2- D. COLLIN, «Psychologie de l'enfant sourd», Masson, Paris, 1979, 95 p, pp 8-9.

3- J.A. RONDAL, F. HENROT, M. CHARLIER, «Le langage des signes, aspects psycho-linguistiques et éducatifs», Mardaga, Bruxelles, 1986, 220 p, p71.

4- H. BRIEDJ, «Recherche audiolinguistique - approche expérimentale de la technique verbo-tonale au sein des écoles de Jeunes Sourds», Magister en Orthophonie, I.P.S.E., Univ. d'Alger, 1992-1993, 420 p. s.d. N. ZELLAL.

FORMATION EN ORTHOPHONIE: LA QUALITE FAIT DEFAUT

H. BRIEDJ

L'orthophonie est la rééducation des troubles du langage, de la voix et de la parole. La formation comprend quatre années d'études universitaires, dont deux de tronc commun en psychologie générale et deux de spécialité. Celles-ci sont réparties entre les cours théoriques, les stages pratiques et la rédaction du mémoire de fin de licence.

Etant moi-même orthophoniste et praticienne au sein d'une Ecole de Jeunes Sourds, depuis six années, et venant tout juste de déposer mon magister intitulé: "*Recherche audiolinguistique - approche expérimentale de la technique verbo-tonale au sein des écoles de jeunes sourds*", sous la direction du Pr. N. ZELLAL, je me suis rendue compte que notre cursus universitaire est lacunaire, sur un double plan: quantitatif et qualitatif.

A) Sur le plan quantitatif:

Le nombre d'années réservées à la spécialité est, pour le moins que l'on puisse dire, très insuffisant par rapport à l'éventail très large des pathologies du langage. En effet, l'orthophonie compte quatre grands domaines à son actif, dont:

a)- la surdité avec tout ce que cela comprend comme étiologie, natures de la déficience et classification des degrés de surdité, appareillage prothétique collectif et individuel et méthodes de rééducation,

b)- la phoniatry fait état de toutes la pathologie de la voix de type organique ou fonctionnel, comme les dysphonies et les laryngectomies,

c)- la neuropsychologie: nous renvoie au déficit des fonctions cérébrales (accidents vasculaires, traumatisme crânien, tumeurs etc.), en rapport avec la fonction langagière, à l'origine des

aphasies de Broca, aphasies de Wernicke et aphasie de conduction,

d)- les troubles du langage oral et de la parole (tels que les troubles d'articulation, les retards de parole, les retards de langage, les bégaiements etc.) et les troubles écrits tels que la dyslexie, la dyscalculie etc. Le handicap mental fait aussi l'objet de l'orthophoniste.

Après ce passage en revue des différents troubles, que nous n'avons cependant pas trop étayé, car là n'est notre propos, il apparaît clairement qu'il existe une inadéquation quantitative entre l'étendue des pathologies langagières et le volume horaire impartie à leur enseignement. Sinon, comment expliquer l'absence quasi-totale de cours durant notre formation nous préparant à prendre en charge les retards mentaux? Cette catégorie de handicapés fait partie intégrante de notre société et a droit, au même titre que les autres, à des égards et une prise en charge de qualité. Or, l'orthophoniste qui travaille dans les centres médico-pédagogiques (CMP) ou centres psycho-pédagogiques (CPP) n'est pas formé en la matière. Donc, il recourt à deux solutions aussi difficiles l'une que l'autre:

a)- bricoler et cela n'est pas de son droit, car il a à faire à des être humains;

b)- refaire lui-même sa formation, du moins en ce qui concerne le handicap dans lequel il se spécialise; cela est impératif si le spécialiste ne veut pas finir par éprouver de l'aversion pour sa profession, du fait qu'il n'obtient aucun résultat avec ses patients.

En effet, certains modules comme la surdit  sont dispens s en sp cialit , mais leur contenu reste tr s superficiel, ne permettant pas   l'orthophoniste de prendre en charge, d'une mani re ad quate et surtout compl te, un sujet priv  du sens de l'ou e.

En effet, et pire encore, tout se passe comme si l'enseignement donn  en surdit  n'est destin  qu'aux sp cialistes appel s   travailler dans le secteur sanitaire (minist re de la Sant ), sinon comment expliquer l'absence totale d'une quelconque information ayant trait   la m thode verbo-tonale? **Technique p dagogique utilis e par toutes les Ecoles de Jeunes Sourds alg riennes!!**

Celle-ci consiste, rappelons-le er l'exploitation de l'organe d ficient, en l'occurrence l'oreille par le biais de l'appareillage auditif collectif et individuel et la participation du corps dans sa globalit  par le biais des rythmes phon tiques (rythme corporel, graphisme phon tique et stimulation musicale).

Suite   ces constats, il appara t clairement que l'orthophoniste destin    travailler dans une institution sp cialis s (minist re de la Protection Sociale) se trouve totalement d mun .

Cela est d'autant plus grave que la prise en charge doit s'inscrire dans un registre pluridisciplinaire (orthophoniste, ma tre d'enseignement sp cialis , rythmicien, audioproth siste,  ducateur et psychologue), ce qui suppose une continuit  et une compl mentarit  dans la prise en charge.

Il nous semble donc plus que temps d'ajuster la formation universitaire aux besoins r els du terrain d'application. Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de former des personnes pendant quatre ann es, pour que:

B) La seconde lacune est d'ordre qualitatif

a)- celles-ci soient inopérantes. Ce que je regrette, c'est que l'institution n'est même pas consciente de ses faiblesses, nonobstant nos revendications;

b)- les orthophonistes qui sont conscients de leurs lacunes essaient de les combler sur le terrain.

Il est clair, que des maux, il faut choisir le moindre, autrement dit, le second cas de figure. Il n'est cependant pas normal qu'après quatre longues années à l'université, le produit ne soit pas bien fini!

JARDINS D'ENFANTS: LA PRESENCE DE L'ORTHOPHONISTE S'IMPOSE.

H. BRIEDJ